

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 31 DI MARZU E PRIMU DI APRILE
2022

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2022

2022 /01/021

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE UN
CORE IN FRONTE**

Objet : Fà di u 21 di marzu una ghjurnata corsa di i prighjuneri pulitichi, di i dritti umani è di a libartà.

Cara Cunsigliera,
Cara amica,

Vi ringraziu per a vostra quistione, Yvan Colonna si n'hè andatu à l'eternu u 21 di marzu. L'avemu accoltu in tarra soia, l'avemu purtatu à fianc' à i soi in u so paese di Carghjese. Avemu l'uccasione di parlà intantu chè pulitichi di ciò ch'hè da ritene ,di ciò chì s'hè passatu dipoi quellu 2 di marzu et di ciò chì ci vole dà fà.

Di sicuru chì issu drama sarà un mumentu impurtantissimu di a nostra storia cullettiva è chì u prucessu iniziatu à traversu l'agressione ci deve purtà una suluzione storica.

Issa suluzione pulitica glubale chè nò bravemu dipoi tant'anni deve avè di sicuru una dimensione simbolica è storica.

J'ai eu l'occasion de le dire, il ne peut pas y avoir à mon avis de processus à vocation historique selon la formule qui a été retenue dans le document écrit de prise d'acte que j'ai co-signé avec le Ministre en charge de la Corse , Gérald Darmanin, signataire au nom de l'Etat de ce document.

Il ne peut pas y avoir de processus à vocation historique et de solution politique globale sans intégrer une dimension symbolique, historique et mémorielle. Cette dimension doit permettre un travail de réconciliation impliquant en Corse, comme partout où il y a eu des logiques de conflit et drame, la reconnaissance de l'autre dans sa douleur, dans ses deuils et dans ses épreuves.

Cette reconnaissance en ce qui vous concerne, nous l'avons, je crois, faite notamment, et de façon très forte, à travers ma présence répétée, malgré les difficultés, malgré quelques fois les vexations et le mépris, ma présence répétée au nom de la Collectivité de Corse et donc au nom de la Corse aux commémorations en hommage à la mémoire du préfet Erignac. Le processus de réconciliation pour être parfait et vertueux implique que chacun fasse sa part de chemin et que chacun reconnaisse l'autre dans ses douleurs et ses drames.

L'Etat n'a pour l'instant jamais accepté de nous reconnaître nous, militants nationalistes, dans notre engagement, dans les drames successifs qui nous ont été infligés, dans les injustices que nous avons eu à subir pendant des décennies et qui ont conduit à des milliers d'années de prison ; qui ont conduit des générations de femmes et d'hommes, à sacrifier leur vie personnelle, familiale, professionnelle, quelquefois leur vie tout court au nom de l'idéal qui nous porte.

Alors oui ! Il doit y avoir nécessairement ce travail de reconnaissance réciproque, il doit y avoir à mon avis dans le cadre du processus que nous aurons à valider ensemble et à mettre en œuvre ensemble, une dimension mémorielle et historique comme cela a été le cas dans d'autres pays, je pense, même si les situations ne sont pas comparables, par exemple au cas de l'Irlande du Nord, ou encore au cas de l'Afrique du Sud.

Même dans la situation de la Corse, je crois qu'il ne serait pas sain de laisser dans l'ordre du non reconnu ce qui nous a conduits, pendant des décennies, à nous opposer à l'Etat.

Ce qui a conduit aussi l'Etat à avoir une action en Corse, qui a également eu sa part d'ombre, et je le rappelle avec force puisque qu'au-delà de la justice anti-terroriste, au-delà de la Cour de sûreté de l'Etat, ou encore au-delà de l'action policière, judiciaire, il y a également eu une action clandestine qui a été menée par l'Etat, y compris contre des militants autonomistes et nationalisés légaux.

Tout cela doit faire l'objet d'un inventaire et d'une reconnaissance officielle, et en tous cas, je plaiderai pour que, le moment venu, cette dimension soit intégrée dans notre processus global pour que, véritablement, ce passé douloureux soit soldé, et pour que nous puissions dans une relation de dialogue et de confiance retrouvée avec l'Etat et avec la République française, construire sereinement la paix, mais également un avenir qui soit heureux pour la Corse, le peuple corse et particulièrement la jeunesse et la génération d'aujourd'hui et celle de demain.

Alors je vais vous répondre très directement, oui ! Oui nous devons travailler là-dessus, je vous propose une fois encore, que nous mettions en place ce groupe de travail qui a vocation à impliquer l'ensemble des élus nationalistes, mais je me tourne

également vers l'opposition de droite ; je pense que vous avez toute votre place dans ce groupe de travail.

Nous devons réfléchir à cette journée des prisonniers politiques, nous devons réfléchir à la question de la gestion de la libération des prisonniers que nous considérons politiques même si nous savons que cela relève aussi de l'autorité judiciaire.

Nous devons réfléchir au règlement politique, et ensuite technique, de toutes les suites douloureuses du conflit, notamment pour les anciens prisonniers politiques et je pense par exemple à la question du « fijait » ou à la question des amendes civiles ou des dommages et intérêts.

Je vous propose donc que nous mettions en place ce groupe de travail qui aura vocation également à travailler sur le projet « Pace, Ritornu à Libertà », accompagner les personnes qui sortent de prison pour leur permettre de se réinsérer pleinement y compris d'un point de vue du travail dans la société corse.

Je vous remercie.